



**1- HORAIRE DES OFFICES
DE CHABBAT 2022 - 5782**

VENDREDI

29 JUILLET 2022 - 1 AV 5782

ROSH HODESH AV JOUR 1

Allumage à partir de 18h58 - 20h12
Minha suivie d'Arvit: 18H30

2- CHABBAT

30 JUILLET 2022 - 2 AV 5782

ROSH HODESH AV JOUR 2

Chahrit: 8h15 -
Cours 19h00 Min'ha: 20h00
Fin du Shabbat 21h18
suivi de Arvit
Rabenou Tam: 21h37

**3- HORAIRE DES OFFICES
DE SEMAINE**

DIMANCHE

Chahrit: 7h30.
Min'ha & Arvit: 18h40

LUNDI - VENDREDI

Chahrit: 7h00.
Min'ha & Arvit: 18h40

Paracha Matot - Massei en bref

Nombres 30,1 à 32, 41 - Nombres 33,1 à 34,13

La requête Ruben et Gad - Voyages depuis l'Exode



Matot

Les derniers chapitres des Nombres traitent d'abord de la loi sur les vœux et ordonnent des dispositions particulières pour les vœux prononcés par une femme mariée. Le texte continue par le récit de la victoire sur Midiane, qui avait, par ses filles, entraîné tant de jeunes à la perversion. Ce peuple méritait une punition et la main d'Israël s'appesantit lourdement sur lui. Les commandants d'armée signalent dans leurs rapports qu'aucun de leurs soldats ne manque à l'appel. En guise d'hommage, le peuple apporte tout le butin en or et pierres précieuses pour embellir la tente d'assignation. A la suite d'une demande présentée par les tribus de Ruben et de Gad, *Moché* leur attribue, en raison des immenses troupeaux qui forment la richesse de ces deux tribus, les vastes plaines de Transjordanie, en les engageant toutefois à participer à la conquête du pays de Canaan aux côtés de leurs frères.

Massei

Après une rapide récapitulation des étapes de leur voyage à travers le désert, les fils d'Israël apprennent par *Moché* le tracé des frontières qu'ils auront à respecter. D. désigne ensuite les responsables, qui aideront le grand-prêtre Eléazar et Josué à procéder au partage des terres et à l'installation du peuple. Chaque tribu réservera, en outre, quatre villes qui serviront de cités-refuges pour les meurtriers. Celle dernière institution est complétée par la loi sur le « Vengeur

**Dictons populaires du Talmud:
Conseils pour la vie**

3. La brebis suit la brebis ; les actions de la fille sont les mêmes que celles de sa mère.³ La femme de Rabbi Akiva l'a épousé alors qu'il n'était qu'un simple berger et l'a encouragé à étudier la Torah. Leur fille a ensuite fait de même pour son mari, Ben Azai, qui devint un érudit. Les sages citent cet adage, notant que les enfants apprennent la compassion de leurs parents.



Rabbin Jérémie Asseraf



du sang ». En dernier lieu, *Moché* recommande à toutes les jeunes filles qui, en vertu de la loi antérieure, hériteront des terres de leur père, de se marier avec un fils de leur tribu afin de respecter l'intégralité des circonscriptions établies, et de ne pas transformer par mariage une terre d'une tribu en « enclave » d'une autre tribu. (tsidkat-eliaou.org)

Qui dépend de qui ?

Moché rabbénou a dit aux tribus de *Gad*, *Réouven* et à la moitié de celle de *Ménaché* : « Mais si vous agissez autrement, vous serez coupables envers D. et [si vous ne participez pas à la conquête du pays] sachez quelle faute vous sera imputée. Construisez donc des villes pour vos enfants et des enclos pour votre bétail... » (32, 23-24).

Nous avons vu, à la lumière du commentaire de *Rachi* (32, 16), que *Moché rabbénou* a rectifié l'ordre des priorités des membres des tribus (des enclos pour le bétail avant les villes pour les enfants).

Le *'Hatam Sofer* demande: pourquoi leur a-t-on reproché de se préoccuper de leurs animaux avant leurs enfants alors que la halakha stipule : « Il est interdit à l'homme de goûter à quoi que ce soit avant d'avoir donné à manger à ses animaux domestiques » ? En réalité, cette halakha découle d'un principe du *Talmud*: « L'homme doit tout d'abord s'occuper des besoins des membres de sa maisonnée car ils dépendent de lui alors que lui-même dépend de : "Celui qui a parlé et le monde fut" ». C'est la raison pour laquelle l'homme doit nourrir son animal domestique avant de se mettre à table car la bête ne peut être nourrie que par son maître. Ceci est valable, dit le *'Hatam Sofer*, si ce maître est un homme digne, un *tsadik* et qu'il mérite que D. lui envoie sa subsistance.

Cependant, si l'homme en est indigne, il est dit dans *Tehilim* (36, 7): « *Adam oubééma tochi'a Hachem /*

l'homme et l'animal Tu sauveras, ô D. », verset que nos Sages interprètent

ainsi: « *Adam bizekhout behéma tochi'ah Hachem lô D.* Tu sauveras l'homme **par le mérite** de l'animal! ». Si l'homme est un pécheur, D. lui accordera sa subsistance pour lui donner de quoi nourrir son animal (qui, lui, n'a pas commis de fautes). Dans ce cas, l'homme dépend de ses bêtes et non le contraire. C'est pourquoi, dans ce verset, l'homme est mentionné avant l'animal: les créatures "dépendantes" (dans ce cas, il s'agit de l'homme non méritant) doivent être nourries en premier !

Les membres de la tribu de *Gad* et *Réouven* et la moitié de *Ménaché* se considéraient comme des hommes de valeur, des justes. C'est la raison pour laquelle ils ont d'abord demandé des enclos pour leur bétail. Cependant, *Moché rabbénou* qui ne les jugeait pas si méritants au début (voir v. 6 à 15), a rectifié l'ordre des priorités: « des villes pour vos enfants et des parcs pour le bétail ».

On peut, toutefois, se demander pourquoi *Moché rabbénou* n'a pas jugé les membres de ces tribus suffisamment dignes. Ne lui avaient-ils pas déjà donné l'assurance de se joindre à leurs frères lors de la conquête du pays? Les hommes de *Gad* et de *Réouven* avaient dit à *Moché* (32, 17): « Mais nous, nous irons en armes, résolument, devant les Enfants d'Israël / **lifené Bnei Israël** / jusqu'à ce que nous les ayons amenés à leur destination ». Certes, il était très méritoire de prendre les premières places au combat devant les Enfants d'Israël, cependant, dans sa réponse, *Moché rabbénou* a rectifié (32, 20) : « Si vous vous mobilisez **devant D.** pour le combat / **lifené Hachem bamil'hama** ». Votre décision courageuse ne doit pas seulement être motivée par votre devoir vis à vis de vos frères mais aussi vis à vis de D.

CE BULLETIN EST DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE NOTRE CHER ET REGRETTÉ
HAZANE MAKHLOUF BEN MÉSSODI Z" L..
VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530
POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN



Durant toute bataille, n'oubliez pas que c'est **devant D.** que vous vous tiendrez. La guerre que vous allez livrer pour conquérir la terre est une guerre ordonnée par D., une *milhémèt mitsva* ainsi qu'il est écrit à plusieurs reprises dans nos versets : « *Tous vos guerriers passeront le Jourdain devant D.* » (v. 21), « *La terre sera conquise devant D.* » (v. 22). Souvenez-vous aussi que tous vos rapports avec vos prochains concernent également vos rapports avec D. « *Et vous serez quittes vis à vis de D. et vis à vis d'Israël et cette terre-ci vous sera alors légitimement acquise devant D.* » (v. 22).

Les hommes des tribus de Gad et Réouven et Ménaché ont alors répondu à Moché : « *Tes serviteurs, tous ceux qui peuvent s'armer pour le combat passeront devant D. pour faire la guerre comme l'a dit mon Maître* » (v. 27). Ils ont compris le message ! Dans toute action en faveur de nos prochains (que ce soit pour les défendre dans un combat ou les aider dans une action de charité), n'oublions jamais que nous nous trouvons devant D., que nous accomplissons notre devoir envers Lui et en conformité avec Sa Volonté.

À l'heure près...

« **Et Aaron était âgé de cent vingt-trois ans lorsqu'il mourut à Hor-la-Montagne** » (33, 39).

Pourquoi cette précision ? Pour nous enseigner que *Aharon Hacoheh* atteignit cet âge-là le jour même où il mourut. Comme *Moché rabbénou*, *Aharon* quitta ce monde le jour anniversaire de sa naissance, *Roch Hodech Av*.

« *Cela nous apprend que D. complète les années des Tsadikim de façon à ce que leurs années de vie soient entières* » dit la guémara.

A ce propos, le *Maharcha* s'interroge s'il en est ainsi, D. n'aurait-il pas dû fixer la date de leur mort un jour avant celui de leur naissance (le six Adar pour *Moché* ou le vingt-neuf Tamouz pour *Aharon*) ? En effet, le jour de son anniversaire, on entre dans une nouvelle année de vie.

Le *Maharcha* répond que D. ne complète pas seulement les années des *Tsadikim* au jour près mais à l'heure près ! Les cent vingt années de *Moché Rabbénou* n'ont donc été complètes qu'à l'heure de sa naissance dans la journée du sept Adar.

Il en fut ainsi d'*Aharon Hacoheh*. « *Et le Cananéen, roi de Arad, entendit...* » : que *Aharon* était mort et que les colonnes de nuées avaient disparu (33, 39). Il crut donc avoir le champ libre pour attaquer Israël, dit *Rachi* expliquant l'enchaînement des versets.

On sait qu'en réalité, sous ces Cananéens se cachaient les Amalécites toujours prêts à combattre Israël (commentaire de *Rachi* sur *Bamidbar* 21, 1). Ces Cananéens-Amalécites, pensant qu'*Aharon haCohen* était mort un jour avant son anniversaire, le vingt-neuf Tamouz, livrèrent bataille le lendemain, *Roch Hodech Av*. Il ne savait pas que D. complète les années d'un *Tsadik* comme l'était *Aharon...* à l'heure près. Le jour du combat, *Aharon* n'avait donc pas encore quitté son peuple. (Leur descendant, *Haman haracha* suivit leur exemple et crut avoir trouvé le moment propice pour son massacre au mois d'Adar, mois de la mort de *Moché rabbénou*).

Pourquoi D. complète-t-il les années des Tsadikim ?

C'est une rétribution *mida kenégued mida* / mesure pour mesure, parce que les Justes s'efforcent de servir D. tous les jours de leur vie, sans exception. Chaque journée a son *Avodat Hachem* spécifique comme il est dit: « *VéAvraham zaqèn, ba bayamim / Avraham était âgé, avancé en jours* » (Béréchit 24, 1). Cela signifie, d'après nos commentateurs, qu'il pouvait "se présenter avec tous ses jours": le but de chaque journée de son existence avait été atteint. Plus encore, ce n'est pas seulement les journées du *Tsadik* qui sont exploitées à fond pour le service de D. mais également chaque heure, chaque moment de son passage sur terre. C'est pourquoi D. complète ses années de vie à l'heure près ainsi qu'il est écrit : « *Vous servirez l'Et. votre D.... et Je remplirai le compte de vos jours* » (Chémot 23, 25-26).

Rav Guerchon, Imrei Cohen tsidkat-eliaou.org

La Haftarah de Massei - en bref

Jérémie 2, 4-28 ; 4, 1-2

Cette Haftarah est la seconde des trois « Haftaroth de Blâme » qui sont lues au cours des Trois Semaines de deuil pour Jérusalem, entre les jeûnes du 17 Tamouz et du 9 Av.



NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

ESTHER PEREZ BAT MIRIAM Z"l 5 AV - 2 AOUT
ESTHER BAT SULTANA Z"l 5 AV - 2 AOUT

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offert par: M. Marc Elbaz pour la nahala de sa mère Esther Bat Sultana Z"l.

CHABBAT SHALOM



Kollel Hékhhal Shalom

dédié à la mémoire de Éliran Elbaz Z"l
et à la mémoire de Yaacov Saltiel Z"l

Dimanche: 20h30 - Gémara - Rav Méguira -
Hommes

Lundi: 20h00 - Halakha/Perkei Avot - Rav Asseraf -
Dames

Mercredi: 20h00 - Paracha - Rav Méguira -
Hommes

Jedi: 20h00 - Gémara - Rav Asseraf -
Hommes

**Tous les matins Chiour de DAF HAYOMI
après le 2ième office et avant Min'ha**

Cette Haftarah est la seconde des trois « Haftarothe de Blâme » qui sont lues au cours des Trois Semaines de deuil pour Jérusalem, entre les jeunes du 17 Tamouz et du 9 Av. Comme la précédente, son but est de nous rappeler « qu'à cause de nos péchés nous avons été exilés de notre pays. » Le prophète réprimande le peuple pour avoir été ingrat envers D.ieu et s'être tourné vers les idoles. Il reproche aux chefs d'avoir égaré le peuple : les prêtres, les savants, les bergers et les prophètes qui ignorèrent la parole de D.ieu « Étonnez-vous, O cieux, de cela, [...] car Mon peuple a commis deux mauvaises actions ; il M'a abandonné, Moi, la fontaine d'eaux vives, et il s'est creusé des citernes (des puits), des citernes fendues qui ne peuvent garder d'eau. Israël est-il un esclave ? Est-il un esclave de naissance ? Pourquoi est-il devenu une proie ? [...] Tout cela ne vient-il pas de ce que tu as abandonné l'Éternel ton D.ieu ? » Mais le prophète prévoit le temps où Israël reviendra à D.ieu et Lui criera : « Tu es mon père, Tu es l'ami de ma jeunesse ! » La loyauté des enfants d'Israël à D.ieu et à Ses enseignements de vérité, de justice et de droiture sera comme un phare pour toutes les nations du monde : « Alors, les nations seront bénies et se glorifieront en D.ieu », car le monde nouveau sera empli de la connaissance de l'Éternel, et elles sauront la vraie signification de la Vérité, de la Justice et de la Droiture. (fr.chabad.org)

Nos Sages: "Rachi", Rabbi Chlomo It'shaki

Rabbi Chlomo Its'haki, plus couramment nommé Rachi, naquit en 1040 dans la ville de Troyes en Champagne [France], où il mourut et fut enterré le 29 Tamouz 1105. Rachi était le plus jeune enfant d'un couple de personnes âgées qui attendait depuis longtemps sa naissance. La mère de Rachi était la sœur du rabbin Chimchon l'Ancien, également connu sous le nom de "Maître des Piyoutim" ; quant au père de Rachi, c'était un grand érudit en Torah. On raconte que son lignage remonte en ligne directe à la dynastie du roi David, bien que les avis soient partagés à ce sujet. Rachi puise la majeure partie de ses connaissances torahiques de l'enseignement de son Rav, Rav Ya'acov bar Yakar. Rachi et son épouse eurent trois filles. Grâce à son commentaire de la Bible et du Talmud, Rachi a gagné le titre de "Parchandata" (commentateur de la religion). On a coutume d'appeler Rachi le "Raban" d'Israël et le "Hatan Torah", car il a couvert de ses commentaires la quasi-totalité de la Torah. Autour de la vie de Rachi se sont bâties de nombreuses légendes qui, pour la plupart, sont tenues pour des réalités. L'une des plus importantes légendes soutient que Rachi naquit auprès de parents âgés attendant depuis longtemps de voir le fruit de leurs entrailles. Leur enfant aurait vu le jour à la suite d'une promesse faite par le prophète Élie (Torah-Box.com)

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Mikvé - Synagogue - Kollel - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707



Ce Bulletin hebdomadaire est dédié à la mémoire de mes chers parents
Ovadia ben Merav Harari Z"l et Liliane Leah bat Rachel Cohen Z"l

Design et Graphisme: Roland Harari

T: (514) 591-2761, E: teknovar@videotron.ca